

# Une jeune agricultrice lauréate



**Volailles, palmipèdes gras, lapins... sont les domaines d'investigation de Pauline Parisse.**

**L'**Association française des femmes diplômées des universités (AFFDU) a créé le concours "Créatrice d'entreprise" en 2001, pour soutenir l'entrepreneuriat féminin en Lorraine, sous tous ses aspects.

Soixante et un projets ont été récompensés depuis. Le nombre de candidatures augmente chaque année. Le concours est ouvert à toutes les femmes ayant créé leur entreprise en Lorraine depuis moins de trois ans ou ayant un projet en cours dans l'industrie, l'artisanat, le commerce, les services et l'agriculture, sans exigence de diplôme.

Pour l'édition 2015, vingt et une candidates ont été auditionnées le 15 octobre ; cinq lauréates ont été sélectionnées et ont reçu leur prix le 25 novembre, à la Chambre des métiers à Metz.

C'est une jeune agricultrice, Pauline Parisse, qui a reçu le premier prix. Elle a ouvert un atelier de poules pondeuses, pintades, dindes, canards gras et lapins le 1<sup>er</sup> mai dernier, à la ferme du Point du Jour à Ecrouves dans le Toulois. Fille et petite-fille d'agriculteurs, elle poursuit tout naturellement

des études agricoles (Bac STAV, option productions animales, puis BTS, même spécialisation). Une année d'étude supplémentaire lui a permis d'obtenir un certificat de spécialisation en tourisme vert, diversification et accueil rural. Elle a ainsi pu découvrir l'univers de la volaille et se familiariser avec les techniques de gavage, d'abattage et de transformation, ainsi qu'à l'accueil à travers la ferme-auberge et la chambre d'hôte.

Pauline Parisse prend goût à ces activités et se donne alors deux ans pour bâtir son projet "la Grange à Pauline" qui éclot au printemps. Tous les animaux sont élevés, abattus, transformés et vendus sur place. La jeune agricultrice investit dans un laboratoire, un abattoir et la construction d'un magasin de vente directe. Elle participe à des marchés et fournit une AMAP. La perspective de développement de cette entreprise a séduit le jury.

L'ouverture d'une ferme-auberge sera l'étape suivante, avec une perspective de création d'emploi. La jeune femme s'est vu remettre un chèque de 1.000 €, avec le partenariat de la BPALC.

## Les autres prix

2. Véronique Reydel, «Tonnerre de crêpes», crêpes et galettes bio à emporter, à Metz.

3ex-aequo. Claude Villain, «les Ateliers de Vaux», revêtements sols et murs à Vaux (Moselle).

3ex-aequo. Monique Klenne, «Sasu Gustovelo», fabrication et vente de pâtes fraîches italiennes, vente de fromages et charcuterie fine italienne à la coupe, vins italiens, à Volmerange-lès-Mines (Moselle).

5. Karen Vasquez, «Ecuva Voyages», agence de voyages, spécialiste du voyage sur mesure en Equateur (Laxou 54).